Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_032-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-032 : Objet : Convention de ramassage des déchets du restaurant scolaire - société CMV– Tarifs 2026

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

En séance du 27/10/2023, le Conseil municipal avait validé le contrat avec la société CMV, visant à collecter et méthaniser les déchets organiques du restaurant scolaire.

Les tarifs du prestataire sont les mêmes depuis le début du contrat.
La Société CMV a saisi la commune souhaitant augmenter légèrement ses tarifs.
Seul le forfait de collecte et méthanisation des biodéchets serait revu à la hausse, passant à 28,60 € HT/semaine au lieu de 28.00 €HT.
La rotation des bacs roulants resterait au tarif de 12,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_032-DE

La commission des finances du 06/03/2026 a émis un avis favorable à cette évolution.

Vu la délibération n°2023/10-166 du 27/10/2023
Vu l'avis de la commission des finances du 06/03/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs, par :
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** l'évolution tarifaire demandée par la société CMV sur la prestation de collecte et méthanisation des déchets organiques du restaurant scolaire, le coût de celle-ci passant à 28.60 € HT au lieu de 28 € HT, les autres tarifs étant inchangés :
- **Dit** que les tarifs seront donc les suivants :

Prestations	**PU HT**
Frais de collecte et méthanisation biodéchets	28,60 €
Rotation bac roulant	12,00 €
Rotation bac roulant	12,00 €

- **Autorise** Mme le Maire à signer l'avenant et tous documents en lien avec cette délibération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 ;
- **Dit** que cette modification sera en place dès que la délibération sera exécutoire.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 13/03/2026
- *de la publication :*
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)